



FICHE BAPTEME

Le baptême de plongée est une expérience épanouissante, ouverte à tous dès huit ans et dépourvue de tout danger dans le cadre d'un établissement expérimenté comme celui qui vous reçoit.

Nul certificat médical n'est demandé pour le pratiquer. Un avis médical spécialisé préalable peut cependant être préférable pour certains problèmes de santé chroniques ou temporaires. Citons, sans que cette liste soit limitative, les problèmes :

- Cardiaques, rénaux
- Respiratoires (asthme, pneumothorax...)
- Neurologiques (épilepsie...) ou psychiatriques, tétanie...
- Diabète, maladies endocrines...
- Problèmes O.R.L, oculaires.
- Grossesse (ce n'est pas une maladie !)
- Certains médicaments

Autorisation parentale pour mineurs :

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur

Autorise (nom, prénom) :

A effectuer un baptême de plongée lors de la soirée baptêmes organisée par le Club Latoniccia le mardi 14 juin 2011 à la piscine de Chevreuse.

Fait àle

Signature